

Département de l'économie
et de la formation
Place de la Planta 1
1950 Sion

Sion, 28.9.2017

Consultation sur l'avant-projet de modification de la loi sur la police du commerce du 8 février 2007 (LPC) ; réponse et remarques du PLR.Les Libéraux-Radicaux Valais

Madame, Monsieur,

Le PLR Valais prend connaissance de la consultation sur l'avant-projet de modification de la loi sur la police du commerce du 8 février 2007 (LPC).

Comme noté dans le rapport explicatif accompagnant l'avant-projet, la nécessité législative de modifier la LPC découle de la motion M4.0164 acceptée en mars 2016 demandant la modification de l'article 4 al.5 de la LPC avec but d'augmenter de 16 ans à 18 ans l'âge minimum pour pouvoir acheter des produits à base de tabac.

A première vue, la motion en question n'ayant uniquement demandé le changement d'un seul chiffre dans un seul alinéa, le PLRVS s'étonne au grand nombre de modifications de loi proposées par l'avant-projet dans des domaines aussi divers que les solariums, les prêteurs sur gage et les distributeurs de denrées agricoles.

Toutefois, de manière globale, les modifications proposées nous semblent réfléchies et méritent d'être discutées.

Préambule

A notre avis, il serait opportun d'également y mentionner la loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA) du 10 octobre 1997.

Art. 6c al.1

La limitation du taux d'intérêt à 12% est une mesure qui vise à éviter les taux d'intérêt usuraires en Valais. En ce qui concerne le taux précis à adopter, nous laissons au Grand Conseil la liberté d'en débattre. Nous nous permettons simplement de mentionner qu'il existerait la possibilité pour prêteur sur gage de contourner cette limitation en demandant des frais administratifs exagérés en plus des paiements d'intérêt. Le taux d'intérêt maximum fixé par la loi devrait donc comprendre (en partie ou totalement) les différents frais qui pourraient être associés au prêt sur gage.

Nous vous remercions pour votre attention et nous vous adressons nos meilleures salutations.

Pour le PLRVS,

Richard Baker
